



Association Pour la Sauvegarde
du Seyon et de ses Affluents

BULLETIN

No 32 **décembre 2004**

Rédaction : Denis Robert

Adresse postale Association Pour la Sauvegarde du Seyon et de ses Affluents
Case postale 2053 CERNIER

CCP 20 - 6276 - 2



Le billet : **Revitalisons!**

Les cours d'eau suisses partent à la reconquête du terrain perdu. Regardez l'exemple de la renaturation des rivières genevoises ou l'ambitieux programme concernant le Rhône valaisan. Plus près de chez nous, la Suze fait l'objet d'un remarquable travail de revitalisation, qui vise à lui redonner de l'espace et une âme de sa source à son embouchure biennoise. Nous vous proposons de découvrir ce projet exemplaire dans ce bulletin.

Et dans le canton de Neuchâtel, me direz-vous? Rien de très ambitieux, pour l'heure. A sa décharge, il faut admettre que la revitalisation des cours d'eau coûte beaucoup d'argent. A cet effet, les Bernois ont créé un fonds de régénération des cours d'eau, en prélevant un écot sur les redevances hydroélectriques. Une idée à laisser méandrer dans nos esprits...

La revitalisation ne saurait s'arrêter à nos cours d'eau. Vous tenez en main le dernier Bulletin de l'APSSA sous sa forme originelle. Dès 2005, notre journal se dote d'une nouvelle ligne graphique, et vous découvrirez en primeur le nouveau logo de l'association! Vous pourrez également venir chercher des informations sur le site Internet de l'APSSA, en cours d'élaboration.

Le comité lui aussi doit sans cesse être revitalisé. Les énergies, aussi renouvelables soient-elles, finissent par se dissiper. Gageons qu'il se trouvera une ou l'autre personne, sensible à la perspective de voir un jour la truite frayer jusqu'à Dombresson, pour venir renforcer l'équipe actuelle, motivée et passionnée.

Je vous souhaite d'agréables fêtes de fin d'année et mes meilleurs vœux pour 2005.

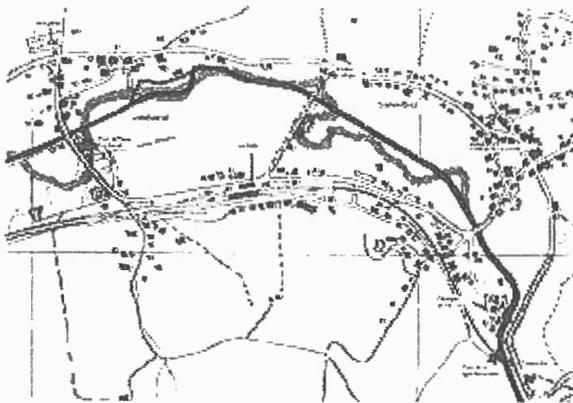
Alain Lugon, président

La Suze revitalisée

La Suze en quelques mots

Prenant sa source à quelques encablures du canton de Neuchâtel, dans la région des Convers, la Suze s'écoule paisiblement en direction du nord-est dans le Vallon de St-Imier avant de tracer un large arc de cercle pour rejoindre le lac de Biemme en s'engouffrant dans les célèbres gorges du Taubenloch.

Vous avez dit paisiblement ? Au début du XXe siècle, la Suze est avant tout connue de ses habitants pour ses crues intempestives, inondant régulièrement les nombreux villages implantés le long du cours d'eau. On décide alors de la canaliser, également dans l'optique de gagner des terres agricoles et d'occuper les nombreux chômeurs de l'époque.



A Sonceboz, le tracé fut ramené de 2725 m à 1725 m suite aux travaux d'endiguements menés en 1932.

Mais la rivière ne laissera pas les riverains longtemps tranquilles. Les canalisations ne font qu'amplifier les problèmes : la fréquence et l'énergie destructrice des crues s'accroissent, causant des dégâts pour plusieurs millions de francs, l'érosion grignote inexorablement les berges, l'artificialisation du cours d'eau est de plus en plus souvent pointée du doigt par les promeneurs et autres pêcheurs désireux de retrouver un paysage plus évocateur.

Un contexte politique favorable

Le canton de Berne décide alors d'initier son premier plan directeur des eaux (PDE) qui verra le jour en 1998. L'originalité de cette approche consiste à proposer des solutions pour l'ensemble du bassin versant, sur la base d'une récolte des données existantes et d'une analyse détaillée des problèmes. Il débouche ainsi sur une gestion coordonnée des problèmes liés à l'aménagement de la Suze. Le PDE détermine des tronçons homogènes pour lesquels des objectifs et des mesures spécifiques sont définies. Chaque commune a donc à sa disposition les informations détaillées relatives à son territoire.

En parallèle, les 12 communes du Vallon s'unissent en 1995 autour d'une volonté commune de gérer la Suze de manière durable sur les 41 km de son cours. Le syndicat d'aménagement des eaux de la Suze est né. Il a pour tâche de mettre en œuvre le PDE.

Mais la revitalisation des cours d'eau a un prix. Le canton de Berne s'est doté à cet effet d'un fonds pour la régénération des eaux, accepté en votation populaire en 1997 par 53,9 % des électeurs. Ce fonds, alimenté par le biais des redevances hydroélectriques, prend en charge au maximum 80 % des coûts d'investissement. Le solde est assumé par la collectivité (communes, canton, etc.).

A l'heure actuelle, 17,5 km de berges ont été réaménagées ou sont en voie de l'être. A terme, il est prévu d'étendre cette approche à la totalité du cours d'eau. Les coûts prévisibles totaux sont estimés à 40 millions de francs, soit grosso modo à 1 million de francs par km.

Un exemple de réalisation : Sonvilier

En amont de Sonvilier, la Suze a l'apparence d'un petit ruisseau, dont le débit s'apparente à celui du Seyon en amont de la STEP de la Rincieure. Fortement artificialisé, le cours d'eau est corseté dans un chenal d'écoulement linéaire. En période de crue, il érode le pied d'une ancienne décharge.



Pour pallier à cette situation peu engageante, le syndicat des eaux de la Suze décide d'entreprendre des travaux d'envergure. Leur finalité s'articule autour de trois points : redonner vie au cours d'eau en restaurant sa dynamique, augmenter sa capacité à

tamponner les crues et le cas échéant, permettre aux hautes eaux de sortir de leur lit en définissant des zones inondables dépourvues d'infrastructures où le cours d'eau peut s'épancher sans provoquer de dégâts majeurs. A titre d'exemple, les aménagements ont parfaitement fonctionné lors des crues de janvier 2004, évitant ainsi d'importants dommages dans les localités en aval.

Le leitmotiv : redonner de l'espace à la rivière, en s'appuyant sur la notion d'espace de liberté des cours d'eau. En effet, la Loi sur l'aménagement des cours d'eau demande que les cantons tiennent compte dans leurs planifications des besoins d'espace des cours d'eau. Celui-ci englobe le lit mineur, les rives et sa végétation ainsi qu'une zone tampon. Aucune infrastructure (constructions, chemins, etc.) ne doit être implantée dans cet espace. Pour la Suze de Sonvilier, l'espace cours d'eau est porté à 16 m.

Avant



Après



Les travaux consistent à élargir le lit mineur. Ils permettent ainsi de retrouver une dynamique que le cours d'eau avait perdue, indispensable au bon développement de la faune aquatique et d'une végétation diversifiée. Pour atteindre ce but, il a par ailleurs fallu se résoudre à éloigner une ligne téléphonique bordant de trop près la rivière !

Peu après les travaux



Un an plus tard...



Les travaux de revitalisation font largement appel aux techniques du génie biologique. A Sonvilier, les berges nouvellement aménagées ont été stabilisées à l'aide de nattes de coco. Des fascines mixtes (fascines de saules mortes à noyau de faux roseaux, *Phalaris arundinacea*) assurent le pied de berge et permettent la reprise d'une végétation herbacée adaptée. Les fascines sont également utilisées pour structurer le lit, en créant des zones de tranquillité où une végétation originale peut s'implanter (photo de droite).



Les coûts pour la planification et la réalisation de l'ouvrage, s'étendant sur 550 m de longueur, se sont élevés à Fr. 250'000.-.

Un exemple pour le Seyon ?

La physionomie de la Suze de Sonvilier n'est pas sans rappeler le cours supérieur du Seyon, canalisé entre Dombresson et La Rincieure. Dès lors, pourquoi ne pas envisager des travaux similaires sur tout ou partie des tronçons fortement banalisés? Après l'amélioration considérable de la qualité de l'eau imputable à l'aménagement de la nouvelle STEP, ne serait-il pas temps de songer à rendre au Seyon ses titres de noblesse en amont des méandres de Bayerel ?

Certes, le Seyon n'occasionne pas les crues dévastatrices que connaît sa consœur bernoise. Alors pourquoi s'entêter à le revitaliser ? Parce que le Seyon est malade sur son cours supérieur ! Son lit empierré et son profil simplifié entraînent un fort réchauffement de l'eau en été, le développement d'algues et une faible oxygénation, rendant le milieu inhospitalier pour les poissons. Le constat, dressé par le Service cantonal de la protection de l'environnement, n'est pas très flatteur.

Il appelle des remèdes de cheval, à administrer non pas ponctuellement mais à l'échelle de l'ensemble du cours d'eau. Les travaux de revitalisation requièrent au

préalable une maîtrise du foncier en bordure de la rivière, qui passe notamment par des échanges de terrain entre l'Etat ou les communes et les propriétaires privés. Les remaniements parcellaires qui se profilent dans plusieurs communes traversées par le Seyon sont une opportunité unique de jeter les bases des travaux de revitalisation de demain.

Mais sans outil de financement, à l'image de l'exemple bernois, et en l'absence d'une volonté politique forte, il est peu probable que des travaux ambitieux soient initiés dans les années à venir. L'APSSA s'engage en faveur de la revitalisation du Seyon, aux côtés des pêcheurs, afin de faire éclore une volonté populaire de voir revivre ce cours d'eau auquel tout un coin de pays s'identifie. Seul cet engouement pourra porter un tel projet vers sa concrétisation.

Entretien d'une haie de saules à Coffrane

Le samedi **19 février 2005**, l'APSSA vous convie à venir entretenir une haie de saules plantée le long d'un collecteur de drainage remis à ciel ouvert à l'est de Coffrane. La haie a fait l'objet d'importants travaux d'élagage réalisés par le service des forêts il y a deux ans, avec comme objectif d'en faire une allée de saules « têtards ». Ce type d'entretien, qui se pratiquait beaucoup par nos ancêtres pour en récolter l'osier, nécessite d'intervenir tous les deux ans environ.

Vous apprendrez ainsi ce qu'est un saule têtard, comment l'entretenir, quelles sont ses fonctions économiques et écologiques. Vous pourrez également repartir avec quelques branches, qu'il vous suffira de replanter dans votre jardin pour voir renaître un saule dès les beaux jours revenus. Cette activité se prête bien pour être pratiquée en famille !

Munissez-vous de sécateurs, cisailles ou scies de taille, ainsi que d'habits chauds et de gants. Une collation sera servie sur place.

Rendez-vous à **14h00** au départ de la route menant à la gravière de la Paulière et à la STEP de Coffrane, à proximité du rond-point situé à l'entrée est de Coffrane (fin de l'activité vers 17h00).

Merci de vous inscrire auprès de Alain Lugon, 078 608 34 28.

Le comité cherche la perle rare

Le comité de l'APSSA se compose aujourd'hui de Frédéric Cuche, Urs Eichenberger, Blaise Gogniat, Alain Lugon (président), Denis Robert, Marie-Pierre Tullii, Didier Wertheimer et Jean-Lou Zimmermann. Denis Robert, qui a accompagné en tant que secrétaire et rédacteur du bulletin les tribulations de l'APSSA depuis ses débuts, nous a fait part de sa volonté de transmettre le relais d'ici la fin de cet exercice. Ses multiples activités de « retraité » lui imposent des choix. Nous ne pouvons que nous incliner devant sa persévérance, et lui souhaiter plein succès dans ses nombreuses activités futures !

Pour pallier ce départ, nous sommes à la recherche de l'oiseau rare qui pourrait mettre à disposition ses compétences en matière informatique pour la mise en page du bulletin et la maintenance du site Internet en gestation. Si vous vous sentez appelé par cette tâche, n'hésitez pas à vous manifester (auprès de Alain Lugon, 078 608 34 28, ou d'un membre du comité cité ci-dessus). L'information est la principale force de notre association, elle mérite de ce fait d'être traitée avec tout le soin qu'il se doit.